



ACTUALITÉS HSSE@SSIST

Bulletin de la météo S&ST

Contenu de ce numéro :

- Pénibilité
- Actus
- Burn out, le livre
- événement

Pénibilité

Un long spectacle prend fin et un autre débute, c'est ainsi ! Le C3P comme certains le nomment n'est pas mort.

Est-ce un bien ? Qu'en sais ? Je reste cependant convaincu que nous avons loupé le choc de simplification.

Le réglementaire est présent et à mon goût sans doute trop. Le constat n'est pas nouveau et nous le voyons aujourd'hui sur la route. Nos contraintes n'empêchent nullement la hausse des accidents et décès sur la route en ce début d'année.

Jeunes travailleurs

Le décret n°2015-443 du 17 avril 2015 simplifie la procédure de dérogation à l'interdiction de certains travaux dangereux aux jeunes âgés de 15 à 18 ans.

TMS, affections vertébrales, et estimation du chargement lombaire (Canada)

L'IRSST (Canada – Institut Robert Sauvé en Santé au Travail) publie sur son site le rapport « Estimation du chargement lombaire au moyen de modèles biomécaniques articulaires - Évaluation et application ». Il fait suite à un projet de recherche visant à améliorer les modèles biomécaniques articulaires de mesure de la charge lombaire et à les utiliser par la suite dans des situations pratiques de travail. - <http://www.irsst.qc.ca/-publication-irsst-chargeement-lombaire-biomecaniques-articulaires-r-866.html> -



Colère (from <http://www.jac-cerdacc.fr/>)

Le 13 mai 2015 un gigantesque incendie est survenu dans une fabrique de chaussures près de Manille. Il y a eu 72 morts.

Les familles des victimes ont exprimé de suite leur violente colère à cause des conditions dangereuses de travail dans l'usine. Légitimement, il faut toujours écouter la colère générée par des désastres annoncés même si ces drames nous semblent lointains et perdus dans l'éphémère de l'actualité. Ce drame qui en rappelle d'autres doit faire résonance avec l'obligation de vigilance faisant l'objet d'une proposition de loi adoptée le 30 mars 2015 et visant à imposer aux entreprises d'une certaine taille le respect des droits de l'homme et de l'environnement dans les relations avec leurs fournisseurs étrangers, texte conçu dans le sillage de l'effondrement tragique en avril 2013 d'un immeuble au Bangladesh. Rappelons d'ailleurs que les survivants de l'effondrement du Rana Plaza se sont rassemblés fin avril sur les ruines des ateliers textiles pour dénoncer la faiblesse de leurs indemnités, deux ans après l'une des pires catastrophes industrielles au monde, avec plus de 1.100 morts. De nombreux groupes, dont le groupe de textile Benetton ou les chaînes de distribution Auchan, Mango, Primark ou Carrefour, ont été soupçonnés d'avoir sous-traité leur production à un moment ou à un autre au Rana Plaza.